

01/26/2015 15:42

HABITAT HONGUEDO

004

Note de la Commission : Les passages caviardés incluent des informations relatives à l'identité du Témoin A.

373PP-2907

Québec, ce 26 janvier 2015

Me Simon Tremblay
Procureur en chef adjoint
COMMISSION D'ENQUÊTE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
500, boulevard René-Lévesque Ouest, 9e étage
Montréal (Québec) H2Z 2A5

Objet : Réponse de François Roussy au préavis de conclusions défavorables

Me Tremblay,

Je vous transmets mes observations faisant suite au préavis de conclusions défavorables ou de mauvaise conduite en date du 2 décembre 2014.

L Présentation et commentaires préliminaires

J'ai occupé les fonctions de maire de la Ville de Gaspé de 2005 à 2013, soit deux mandats consécutifs.

J'ai également occupé les fonctions de Préfet de la MRC Côte de Gaspé, Président de la Société du chemin de fer de la Gaspésie, Président du Créneau accord éolien, Président d'Escale Gaspésie (Croisière internationale).

J'ai également été Vice-président à la Régie de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Vice-président de la Régie intermunicipale de la gestion des matières résiduelles, j'ai été administrateur à la Conférence régionale des élus et au Centre local de développement de la Côte de Gaspé.

Lorsque j'ai décidé, à l'âge de 31 ans, de me présenter comme maire de Gaspé, j'ai toujours souhaité pouvoir contribuer au développement socio-économique de ma ville et de ma région. J'espérais notamment pouvoir contrer l'exode des jeunes qui menace l'avenir même de notre région.

Je peux vous assurer que toutes les décisions que j'ai prises au conseil de ville de Gaspé ainsi qu'aux réunions des conseils d'administration des instances sur lesquelles j'ai siégé ont été prises dans l'intérêt supérieur des citoyens.

J'ai toujours été honnête et transparent dans la prise de décisions et j'ai toujours respecté les règles et règlements qui régissaient les instances dans lesquelles j'ai été impliqué.

Je tiens à rectifier les faits qui ont lourdement affecté ma réputation et qui ont été rendus publics lors des témoignages entendus à la CEIC, et plus particulièrement lors du témoignage du « Témoin A ».

Vous serez à même de constater, à la lumière des documents soumis au soutien de mes observations ainsi que de ma version des faits, qu'il serait inéquitable et injuste de m'imputer un comportement blâmable et de m'imposer une conclusion de mauvaise conduite dans le cadre de mes fonctions comme maire de Gaspé de 2005-2013.

L'attribution d'un comportement fautif dans le rapport de la Commission serait d'autant plus injuste considérant que je n'ai pas eu l'opportunité de contre-interroger les témoins entendus et plus particulièrement le « Témoin A ».

II. Résumé de ma position quant aux conclusions défavorables envisagées

Je soutiens que certains faits à la base des conclusions défavorables annoncées sont inexacts et parfois faux en ce que :

- 1. Je ne me suis jamais entendu, à titre de Maire de Gaspé, avec des représentants de la firme Roche pour que cette dernière verse une ristourne équivalente à 4 % de ses honoraires comme investissement dans la communauté, en échange de l'obtention de contrats;**
- 2. Je n'ai jamais organisé un partage de contrat en imposant à la firme Roche les sous-traitants avec lesquels elle devait faire affaire dans le cadre de contrats et déterminé leurs parts respectives;**
- 3. Je n'ai jamais accepté de la firme Roche qu'elle débourse pour moi un voyage en France comme s'il s'agissait d'un cadeau ou un avantage.**

III. Observations précisées

Octroi des services professionnels à la Ville de Gaspé

Avant de traiter spécifiquement des trois conclusions, je tiens à apporter certaines précisions sur le processus d'octroi de services professionnels à la Ville de Gaspé.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des résolutions du conseil municipal en ce qui a trait aux mandats pour services professionnels, et ce, pour les années 2007 à 2013 (Onglet 1).

À la lecture de ces documents, vous serez à même de constater que l'adoption de ces résolutions a été faite de façon transparente et honnête, et conformément aux lois et règlements.

Le processus établi pour octroyer l'ensemble des mandats à la Ville de Gaspé a été élaboré pour faire en sorte que les élus ne puissent pas intervenir durant le processus d'octroi de mandats et que leur rôle quant à l'octroi des mandats se limite à l'adoption de résolutions lors des réunions officielles du conseil suite aux recommandations des fonctionnaires.

La première étape qui menait à l'adoption des résolutions consistait à la rédaction d'un cahier des charges sous la responsabilité des fonctionnaires de la Ville afin de procéder par appel d'offres ou par des recommandations de ceux-ci pour l'octroi de contrat selon les lois en vigueur.

En aucun temps, je ne suis intervenu pour influencer un fonctionnaire dans l'exécution de son travail.

De plus, je n'ai jamais participé à des discussions pour la réalisation de cahier des charges pour les appels d'offres.

Par ailleurs, après avoir reçu les soumissions des entreprises suite à un appel d'offres, un comité d'analyse (comité directeur) était mis en place à l'interne à la Ville de Gaspé pour valider la conformité des soumissions reçues et établir une recommandation qui serait portée au conseil pour l'adoption.

Dans le processus adopté par la Ville de Gaspé pour l'octroi des contrats, les élus ne font pas partie du comité d'analyse.

Je vous affirme une fois de plus que jamais je n'ai assisté à ces comités. Ce sont donc les fonctionnaires qui intervenaient à cette étape de recommandation.

De plus, en aucun temps, durant mes fonctions à la Ville de Gaspé je ne suis allé à l'encontre d'une recommandation d'un de nos fonctionnaires. Par contre, je n'ai jamais hésité à m'opposer à des propositions de firmes d'ingénierie, tel que je l'ai fait pour la firme Roche, quand les recommandations n'étaient pas appropriées pour la Ville et ses partenaires gouvernementaux. À titre d'exemple, vous trouverez ci-joint une lettre en date du 6 juillet 2010 émanant des représentants de Roche et trois résolutions de la Ville (Onglet 2).

À la lecture des documents (Onglet 1), vous serez à même de constater que toutes les firmes ont obtenu des mandats selon le processus décrit précédemment et que le pourcentage d'obtention de contrats par les firmes d'ingénierie était variable d'année en année en fonction des critères de sélection pour les mandats à effectuer et des soumissions déposées par les firmes.

Il est important également de rappeler que notre façon transparente d'octroyer les mandats de services professionnels à la Ville de Gaspé a fait en sorte d'assurer une saine compétition pour l'obtention des contrats, comparativement au monopole que nous subissions en région dans le domaine de l'asphaltage et du béton. En effet, au début de mon mandat de maire, deux firmes d'ingénieurs étaient mandatées pour le territoire, alors qu'à la fin, on en comptait cinq.

Contrat pour le projet de réaménagement des routes 132 et 197 octroyé à un consortium incluant les firmes, Roche, BPR, Kwatroe et Progest

Le mandat du projet de réaménagement des routes 132 et 197 a été octroyé suite à la volonté du gouvernement du Québec de reconstruire une grande partie du village de Rivière-au-Renard qui avait été dévasté suite aux inondations d'août 2007. Je tiens à vous préciser qu'initialement, ni moi, ni l'administration municipale ne souhaitions obtenir la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de tels travaux.

Ayant dû répondre comme administration publique à l'urgence, tant en ce qui a trait aux infrastructures qu'aux services aux citoyens (relocalisation de plus de 60 maisons), notre appareil administratif était déjà surchargé par l'ampleur des besoins provoqués par cette catastrophe naturelle.

Ceci étant dit, après des discussions avec les représentants du ministère des Transports du Québec, on nous a bien fait comprendre que la Ville avait l'obligation de prendre la maîtrise d'œuvre si elle souhaitait voir des travaux se réaliser rapidement et que cette façon de faire, soit qu'une Ville soit le maître d'œuvre, était pratique courante et souhaitée par le MTQ.

Vous comprendrez qu'il était impensable pour la Ville de Gaspé de retarder des travaux pouvant mettre en péril la santé et la sécurité de nos citoyens.

Nous avons donc, même si les travaux de la municipalité ne représentaient que près de 10% des travaux à réaliser pour l'ensemble du projet, accepté de prendre la maîtrise d'œuvre. Cette situation faisait en sorte que nous étions responsables de l'octroi des services professionnels pour la réalisation de ce mandat.

À ce moment, deux firmes nous ont rencontrés, soit BPR et Roche pour nous signifier leur antériorité pour la réalisation de ce projet.

L'octroi des contrats par antériorité était vu, par toutes les parties impliquées soit la Ville, le MTQ et le gouvernement du Québec comme une solution permettant de répondre à l'urgence de la réalisation des travaux dictée par les inondations.

Nous avons donc demandé à ces deux firmes de nous fournir tous les documents légaux et administratifs permettant de confirmer leur antériorité dans le dossier.

Nous avons également demandé un avis légal aux procureurs de la Ville afin de valider l'antériorité. Suite à ce processus et à cette analyse, on m'a informé que le meilleur dossier d'antériorité était celui de la firme Roche et que nous pouvions légalement octroyer le mandat par antériorité à cette firme.

À partir de ce moment, des discussions ont eu lieu avec des représentants de la firme Roche et du MTQ pour discuter des besoins et des attentes quant à la réalisation du mandat.

Nous avons pu exprimer, lors de ces discussions, notre intérêt à voir toutes les firmes présentes sur le territoire de la Ville participer à la réalisation du mandat.

Le but étant de ne pas favoriser le positionnement de Roche pour l'obtention de futurs contrats.

Je m'explique, l'octroi unique de ce contrat à Roche aurait créé un avantage trop important à une seule firme et aurait éliminé la concurrence entre les firmes d'ingénierie sur le territoire de la Ville dans le futur.

Rappelons que notre région vivait déjà sous un monopole dans le secteur de l'asphaltage (DJL, Pavage Beau bassin) et du béton (Béton provincial).

Par notre souhait de voir toutes les firmes travailler dans ce contrat, nous espérions obtenir une saine compétition pour l'obtention de mandats de services professionnels dans la ville de Gaspé.

Les documents transmis (Onglet 1) vous démontrent une saine compétition entre les différentes firmes au cours des années qui ont suivi l'octroi de ce contrat.

Je tiens à spécifier que le MTQ a toujours été consulté et informé des discussions entourant le contrat des services professionnels. Les représentants du MTQ nous ont d'ailleurs proposé des modifications quant au contrat de services professionnels à être réalisés par les firmes d'ingénierie. De plus, le MTQ devait entériner toutes les décisions que nous avons prises par résolution pour le dossier de reconstruction du centre du village de Rivière-au-Renard qui avait été durement touché par les inondations.

De plus, il est important de souligner que pour toutes les résolutions qui engageaient des dépenses dans le dossier du réaménagement des routes 132 et 197, le MTQ devait accepter et approuver les dépenses, ce qui représentait pour nous un contrôle supplémentaire de nos actions et de nos décisions. C'était également le cas des résolutions concernant les dossiers d'inondations de 2007 et 2010, où toutes les dépenses devaient être acceptées et entérinées par le ministère de la Sécurité publique. Nous avons donc deux ministères impliqués dans nos dossiers majeurs qui nous procuraient un contrôle supplémentaire dans l'adoption de nos résolutions.

Le contrat a donc été octroyé après avoir reçu une proposition en bonne et due forme de la firme d'ingénierie.

Fonds d'aide et implantation d'une équipe de hockey

En ce qui a trait à l'allusion faite au « fonds pour renouvellement des infrastructures de Rivière-au-Renard » mentionné dans le courriel Claude Lescelleur adressé à André Côté produit lors de son témoignage (document 163P-1794), je vous informe que jamais je n'ai participé à la mise place d'un tel fonds et exigé des pourcentages à être versés dans quelque fonds que ce soit.

Ceci étant dit, j'ai travaillé à la Ville de Gaspé à l'établissement d'un fonds d'aide pour les sinistrés des inondations de Rivière-au-Renard avec la Croix-Rouge qui a effectivement été mis en place.

Contrairement à ce qu'a affirmé le "Témoin A" à l'effet que nous aurions spécifiquement demandé à Roche de financer une équipe de hockey, vous serez à même de constater qu'il en est tout autrement et que plus d'une vingtaine d'entreprises ont été sollicitées de façon publique et que plusieurs ont contribué, et ce, durant toute la durée de l'existence de ce club.

Vous trouverez en annexe (Onglet 3) plusieurs documents concernant l'implantation d'une équipe de hockey, dont notamment une lettre adressée à plusieurs entreprises datée du 27 mai 2008 pour l'implantation d'une équipe de hockey senior de l'Est démontrant la façon dont la Ville sollicitait l'appui des entreprises pour la réalisation de tels projets.

Il est donc faux de prétendre que Roche a été sollicité spécifiquement et surtout que l'octroi de contrat était conditionnel à sa participation financière pour l'implantation d'une équipe de hockey.

Il est bien important de mentionner que mes actions ont toujours été effectuées à la demande des bénévoles, comme pour plusieurs autres projets dans lesquels j'ai pu être impliqué.

Événement à Saint-Malo

En ce qui a trait à mon déplacement à Saint-Malo en mars 2009, je tiens à préciser que depuis février 2008, la Ville de Gaspé travaillait, en partenariat avec l'association Québec-France, à l'établissement d'un partenariat avec la ville de Saint-Malo pour les festivités de 2009 entourant le 475^e anniversaire de l'arrivée du Malouin Jacques Cartier en terre d'Amérique.

Ces démarches ont amené les villes de Gaspé et Saint-Malo à être sélectionnées comme franco-villes par l'Office québécois de la langue française. C'est donc initialement dans

le cadre de la semaine de festivités organisées par la Ville de Saint-Malo, se tenant du 16 au 21 mars 2009, en lien avec la Ville de Gaspé, que j'ai voulu m'y rendre à titre de maire de Gaspé.

À ces mêmes dates, se tenait à St-Malo un colloque de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ). J'ai reçu une invitation de l'AICQ afin de représenter l'organisme à ce colloque, cette invitation m'avait été adressée par [REDACTED].

J'ai donc accepté de faire partie de cette délégation québécoise, à la demande l'AICQ pour éviter des coûts à ma municipalité.

Il est important pour moi de vous dire que j'ai toujours cru que c'était l'AICQ qui assumait tous les coûts associés à mon séjour en France, et ce, conformément aux discussions intervenues.

Je tiens à vous rappeler que le témoignage du « Témoin A » est à l'effet que je ne pouvais pas savoir que Roche avait assumé ces frais, considérant que j'avais eu des représentations à l'effet que c'était l'AICQ qui devait assumer ces frais. (Document 178P-1902)

Durant le colloque, j'ai effectué un discours lors de l'ouverture, rencontré les organisateurs et quelques entreprises présentes et j'ai assisté au gala de fermeture.

Durant les jours de ma présence à Saint-Malo, j'ai pu visiter le musée de Jacques-Cartier, afin de voir un possible partenariat avec le musée de la Gaspésie présent à Gaspé (Onglet 4).

Lors de cette semaine, j'ai pu établir un partenariat avec la Ville de Saint-Malo par des rencontres avec les adjoints du maire, en plus de participer à une soirée où la jeune Gaspésienne Marie-Lys Trudel-Côté présentait un concert.

J'ai également rencontré le maire René Couanau, qui m'a confirmé qu'une délégation d'élus de sa municipalité participerait à plusieurs activités entourant l'anniversaire du 475^e. En effet, nous avons accueilli à trois reprises des élus de Saint-Malo à Gaspé dans les mois suivants. Nous vous transmettons en annexe les documents pertinents en lien avec cet événement (Onglet 5).

J'ai également rencontré Philippe Keltz qui était alors l'adjoint du maire pour établir des partenariats au niveau de la culture et de la jeunesse.

J'ai également visité la maison du Québec ainsi que le musée Terra Nova qui met en valeur l'histoire des pêcheurs Malouin qui ont pêché en terre canadienne. Je suis même devenu un membre de ce musée qui souhaitait organiser un échange avec la ville de Gaspé.

J'ai aussi rencontré des représentants de l'association France-Québec qui ont travaillé au jumelage de nos deux villes.

En outre, j'ai remis, au nom de la Ville de Percé, à la demande de son maire absent, un prix au vainqueur de l'étape gaspésienne de la Traversée Québec-St-Malo de 2008.

Toutes ces rencontres ont été faites dans le but d'établir des partenariats entre la Ville de Gaspé et la ville de St-Malo.

Il est donc inexact de soutenir que j'ai accepté un voyage de la firme Roche et que ce voyage constitue un avantage et/ou un cadeau.

IV. Élément complémentaire

Octroi des contrats de construction-Dossier de la reconstruction de la 132 et 197

Les résolutions concernant l'octroi des contrats pour la reconstruction de la route 132 et 197 (Onglet 2). Je tiens à attirer votre attention sur la phase 3 où nous avons constaté des irrégularités dans le dépôt des soumissions.

En effet, dans le premier appel d'offres pour la phase 3, un seul soumissionnaire avait déposé pour la réalisation de ces travaux, avec d'importants dépassements de coûts par rapport aux estimations.

Après discussion avec le MTQ, nous avons rejeté la soumission et avons demandé de scinder l'appel d'offres dans l'espoir d'avoir à la fois, plus de soumissionnaires et par le fait même, de meilleurs coûts.

Nous sommes donc retournés en deuxième appel d'offres. À l'ouverture du deuxième appel d'offres de la phase 3 des travaux pour la reconstruction de la route 132 et 197, seulement deux entreprises avaient déposé des soumissions et encore une fois on constatait des dépassements de coûts importants ce qui nous a amenés à rejeter les soumissions même si la firme d'ingénierie impliquée au dossier, la firme Roche, nous recommandait d'octroyer le contrat.

Or, à la lecture du rapport d'enquête de l'UPAC déposé à la commission Charbonneau (document 5P-113), il est indiqué que le contrat a été octroyé suite au deuxième appel d'offres, alors que ce n'est pas le cas.

En effet, nous avons procédé à un troisième appel d'offres. Pour le troisième appel d'offres, toujours dans le but d'avoir plus de soumissionnaires et un meilleur prix, nous avons préparé un appel d'offres global pour le reste des travaux et nous avons retiré l'agrégat de l'appel d'offres informant les entreprises intéressées à soumissionner que la Ville et le MTQ fourniraient l'agrégat nécessaire pour la réalisation des travaux.

Nous avons pris cette décision après avoir constaté que le prix de l'agrégat dans les dernières soumissions déposées était très élevé et qu'il semblait difficile pour certains soumissionnaires d'avoir accès à cette ressource.

Cette façon de faire a porté fruit et nous a permis d'avoir plusieurs soumissionnaires et de bons prix. Nous avons donc, après trois appels d'offres, octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Je tenais à apporter ce correctif qui n'a pas de lien rapproché avec les conclusions défavorables annoncées, mais qui est important, car selon moi permet de rectifier un élément non conforme à la réalité qui entache l'intégrité des élus de la Ville de Gaspé.

Dossier de l'eau potable

J'ai subi un préjudice important suite au témoignage du « Témoin A » qui a laissé entendre que nous nous étions entendus avec lui pour l'octroi d'un contrat de deux usines de traitement d'eau potable à Gaspé d'une valeur de 20 à 40 millions.

Cet extrait de témoignage a été repris par les médias qui ont présenté cette affirmation comme étant un fait véridique alors que le « Témoin A » a démenti lui-même l'octroi de ces contrats en contre-interrogatoire. En effet, le procureur de la firme Roche a fait admettre au témoin que les contrats d'usines de traitement d'eau n'avaient jamais été octroyés à la firme Roche.

Dans les faits, la Ville a procédé à un appel d'offres public pour un concept totalement différent que celui des usines, soit l'utilisation de puits d'eau souterraine, ce qui élimine le concept d'usine de traitement proposé par la firme Roche.

Au lieu d'occasionner des coûts de l'ordre de 20 millions pour l'usine de traitement d'eau telle que proposée par Roche, nous avons insisté pour trouver de l'eau souterraine, ce qui nous a permis d'opter pour une solution beaucoup moins coûteuse en construction (environ 10 millions) et en frais d'opération.

La mention se retrouvant dans des courriels déposés à la Commission émanant du « Témoin A » (document 178P-1905) à l'effet qu'il est sur le point d'obtenir les contrats d'usine à Gaspé est trompeuse et démontre selon moi qu'il craignait pour son emploi et qu'il laissait faussement croire à ses patrons que tout allait bien.

Cet extrait de témoignage du « Témoin A » est mensonger et malgré le fait qu'il a été corrigé, m'a été grandement préjudiciable.

J'ai toujours suivi mon idée de trouver de l'eau souterraine, ce qui était la solution la moins coûteuse pour les citoyens de Gaspé. De plus, à l'époque c'était la firme Génivar

et l'entreprise ARAKIS qui nous accompagnaient dans le recherche de solution pour la «mise aux normes» de l'eau potable. (Onglet 6)

V. Conclusions

Je tiens à souligner que j'ai été grandement affecté psychologiquement et physiquement suite aux allégations me concernant qui ont été faites durant les audiences de la Commission.

Je peux vous affirmer que le témoignage du « Témoin A » est inexact et mensonger pour la plupart des faits me concernant, ce qui m'est hautement préjudiciable et portant ainsi atteinte à mon intégrité et ma réputation.

Considérant les faits précédemment décrits, j'ose croire que la Commission sera en mesure de rectifier les faits et de ne pas m'imposer injustement une conclusion défavorable dans son rapport.

Par ailleurs, ayant déjà grandement souffert de ces allégations, je ne souhaite plus être exposé et je souhaite ne plus avoir à intervenir dans ce dossier, croyant avoir fait le nécessaire pour vous fournir les preuves et documents qui appuient ma version des faits.

Néanmoins, si vous croyez que mon témoignage est nécessaire, je demeure à votre disposition.

En terminant j'espère que ces précisions permettront de rectifier les inexacitudes véhiculées par les témoins les perceptions erronées qui en découlent.


François Roussy